# Session du Conseil départemental

28

### Séance du 21 mars 2024



Rapporteur: Mme MAINGUET-GRALL

49254

Commission n°3

37 - Droits des femmes et lutte contre les discriminations

### 37 - Droits des femmes et lutte contre les discriminations

Le jeudi 21 mars 2024 à 09h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents :

Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MESTRIES, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), M. BOURGEAUX (pouvoir donné à Mme GUIBLIN), M. COULOMBEL (pouvoir donné à Mme MESTRIES), M. HERVÉ (pouvoir donné à M. GUÉRET), Mme KOMOKOLINAKOAFIO (pas de pouvoir donné), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. SOHIER), M. LENFANT (pouvoir donné à M. MARTIN), Mme MERCIER (pouvoir donné à M. HOUILLOT), M. MORAZIN (pouvoir donné à Mme MOTEL), Mme ROUSSET (pouvoir donné à Mme BILLARD), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h00.

## Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-1;

Vu la délibération du Conseil départemental du 8 février 2024 relative aux droits des femmes et à la lutte contre les discriminations ;

#### Expose:

L'année 2024 marquera les dix ans d'engagement du Département en faveur de la promotion de l'égalité, qui s'est matérialisé par la signature de la charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes en 2014. 2024 sera également la deuxième année de mise en œuvre du plan d'actions 2023-2028 de la collectivité.

Dans le cadre du volet interne du plan d'actions, des temps de sensibilisation à destination des agent.es du Département seront proposés, tout comme en 2023. L'animation du réseau des référent.es Egalité se poursuivra également, ainsi que les formations et les animations dans les services afin de faire vivre la culture de l'égalité.

Par ailleurs, comme chaque année, la mission Egalité consacrera une partie de son budget de 20.000 euros à un appel à projet départemental destiné à faire émerger des initiatives en faveur de la promotion de l'égalité, notamment dans les zones rurales et les quartiers prioritaires de la ville.

Concernant la lutte contre les violences faites aux femmes, le Département poursuivra en 2024 son soutien au fonctionnement de la nouvelle Maison des femmes Gisèle Halimi située à Rennes. Le Département s'est engagé à soutenir ce projet, porté par l'association Asfad et le Centre hospitalier universitaire, dans la prolongation de ses compétences obligatoires en matière de planification familiale. Le Département poursuivra également en 2024 son soutien aux réseaux « violences intrafamiliales » mis en place sur ses territoires d'agences. Il proposera ainsi des formations inter-institutionnelles, des actions de prévention auprès des jeunes et des temps forts (par exemple pour la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes du 25 novembre). En parallèle, le Département s'inscrira dans la concertation lancée par l'Etat dans le cadre de l'élaboration du nouveau schéma départemental de lutte contre les violences faites aux femmes pour la période 2024-2027.

Enfin, la structuration de l'action du Département en faveur de l'éducation à la vie affective et sexuelle se poursuivra en 2024, avec un budget dédié de 35 000 euros permettant d'agir principalement au bénéfice des élèves de collèges et des enfants pris en charge par le Département au titre de l'aide sociale à l'enfance. Les actions envisagées seront menées en concertation avec l'Agence régionale de santé et l'Education nationale afin d'harmoniser l'offre existante et de la faire connaître. Ainsi, en complément du déploiement des distributeurs de protections périodiques dans les collèges volontaires et de la distribution de protections féminines, portée par la politique Enseignement second degré, les animations proposées sur les règles et la puberté se poursuivront pour 15 000 euros. Après avoir élaboré un livret sur ce thème, qui a été très apprécié et largement diffusé, le Département proposera un nouveau livret sur la vie affective et sexuelle. Des formations sur cette thématique seront également proposées aux professionnel. les de la protection de l'enfance (assistant.es familiaux.ales et établissements et services de l'aide sociale à l'enfance), à la suite du recensement de leurs besoins effectué en 2023.

#### Décide:

- d'approuver l'ensemble des propositions exposées ci-dessus conformes aux débats des orientations budgétaires ;
- d'inscrire au budget primitif 2024, les crédits correspondants tels que détaillés dans les tableaux financiers joints en annexe 1 ;
- de retirer, afin de sécuriser le processus d'élaboration du budget primitif 2024, la délibération portant sur le même objet présentée et votée lors de la session du 8 février

Vote		
V OLG	•	

Pour: 53 Contre: 0 Abstentions: 0

En conséquence, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Transmis en Préfecture le : 25 mars 2024

ID: AD20240287

Pour extrait conforme